

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Suppression filière énergétique du lycée le Chesnois de La Vôge Les Bains Question écrite n° 37676

#### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la suppression de la filière énergétique du lycée le Chesnois de La Vôge Les Bains. En effet, le rectorat statuant sur la répartition de la dotation horaire globalisée (DHG), a décidé de ne pas accorder les heures nécessaires au maintien de la classe de seconde bac pro énergétique. En l'état, cette filière doit donc fermer à la rentrée prochaine et définitivement disparaitre de ce lycée en 2022 avec le départ des élèves de terminale. Cette filière est une des principales sources de renouvellement des professionnels des métiers de l'énergie dans le Grand Est. Cette fermeture, remet également en cause d'autres filières, notamment la formation du brevet professionnel piscine, source de création de nombreux postes d'apprentis dans toute la France. En outre, cela inquiète les entreprises de la branche de la rénovation énergétique, dont 85 % des recrutements sont considérés comme difficiles. C'est un secteur entier qui est aujourd'hui en danger du fait de cette décision. Par ailleurs, de nombreux élèves seront dans l'obligation de se réorienter alors qu'ils avaient trouvé une voie professionnelle qui leur convenait, dans laquelle ils souhaitaient faire carrière via de nombreux débouchés. Aussi, pour toutes ses raisons, il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre le maintien cette formation essentielle pour l'avenir des élèves mais également pour toute une branche professionnelle.

#### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports veille à l'équité des dotations qu'il répartit entre académies. L'analyse des moyens mis à disposition tient compte notamment du poids de l'académie, de la démographie des élèves et des disparités sociales et territoriales. Il appartient ensuite aux autorités académiques de répartir les moyens dont elles disposent entre les différents niveaux d'enseignement, en s'attachant à assurer la plus grande équité au profit de la réussite des élèves. Les mesures d'aménagement de la carte des formations et du réseau scolaire sont soumises à l'avis des instances consultatives locales. Le lycée des métiers des services « éco habitat et loisirs Le Chesnois » de La Vôge-les-Bains est un lycée professionnel industriel vosgien dont les effectifs ont diminué ces dernières années, passant de 157 élèves en 2016 à 133 en 2020, soit une baisse supérieure à 15 %. Il est unité de formation par apprentissage du GRETA-CFA Lorraine Sud et accueille également des apprentis dont la moitié en brevet professionnel métiers de la piscine, certification peu répandue en effet au niveau national. Dès 2015, pour préserver la filière énergétique en difficulté de recrutement à l'échelle académique, une classe de seconde commune énergétique ouvrant aux métiers de technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (TISEC) et de technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques (TMSEC) avait été mise en place. Toutefois, cette expérimentation n'a pas permis de conforter durablement les effectifs et la seconde commune a été réduite à une seule seconde technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques (TISEC). A la rentrée 2019, seuls cinq élèves ont choisi cette formation. Pour la rentrée 2020, dans le cadre de la procédure d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale scolaire, la fermeture de la section TISEC a donc été actée, en lien avec la collectivité territoriale. En parallèle, les autorités académiques ont reçu l'an dernier les

représentants des équipes enseignantes. Des pistes d'évolution en terme d'offres de formation ont été évoquées. Ainsi, il serait possible de renforcer les formations sur les métiers de la piscine, avec par exemple la mise en place d'un partenariat avec la maison familiale et rurale pour un bac professionnel en un an en complément du BTS paysagiste. Ensuite, des formations dans le domaine des loisirs et de l'éco-habitat pourraient être développées ; un projet de mise en œuvre d'une formation de technicien de maintenance des cycles est à l'étude. Enfin, il pourrait être envisagé le développement de formations en lien avec la maintenance des unités de méthanisation : le chef de projet de Gaz Réseau distribution France (GRDF) dans le développement de la production de biométhane a rencontré l'équipe de direction élargie, les professeurs et les inspecteurs pour présenter le potentiel de déploiement de ces unités et les besoins en personnels qualifiés sur le territoire. Par ailleurs et afin de répondre aux éventuels besoins de main d'œuvre des entreprises dans la filière énergétique, l'établissement a été autorisé à recruter des apprentis en bac pro TISEC soit pour une formation en trois ans ou en deux ans ou même en un an. Le rectorat s'est engagé à maintenir deux « postes PLP » filière énergétique rattachés au lycée de la Vôge-les-Bains afin de maintenir les compétences ressources humaines dans ce domaine et permettre ainsi à l'établissement de proposer la formation en apprentissage. Or, force est de constater qu'il n'y a pas à ce jour de signature de contrat d'apprentissage pour ce diplôme. En conclusion, il n'y a donc pas disparition totale de la filière énergétique dans le département des Vosges. Enfin, dans le cadre du nouveau protocole conjoint État-région relatif à la procédure d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale, la situation de cet établissement sera étudiée et un accompagnement lui sera proposé afin de l'inscrire dans une dynamique positive et effective autour des métiers de l'éco-habitat et des loisirs.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Jacques Gaultier

Circonscription: Vosges (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 37676 Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : <u>Éducation nationale</u>, jeunesse et sports Ministère attributaire : <u>Éducation nationale</u>, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>30 mars 2021</u>, page 2731 Réponse publiée au JO le : <u>20 juillet 2021</u>, page 5812